



# FICHE DE SUIVI - PROMOTION D'ECHELON 2015-2016



<input type="checkbox"/> Syndiqué(e)  <input type="checkbox"/> Adhésion jointe  <input type="checkbox"/> Non syndiqué(e)	<input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Prof. EPS <input type="checkbox"/> PLP	Fiche à retourner à :  Section SE-UNSA de l'Orne 4, rue Michelet 61000 ALENCON ou <a href="mailto:61@se-unsas.org">61@se-unsas.org</a>	<b>CONTACT</b> Alençon ☎ 02.33.28.47.15 09.63.20.21.84 Caen ☎ 02.31.34.71.79
--	--	---	---

NOM \_\_\_\_\_ NOM de jeune fille \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Affectation \_\_\_\_\_

Discipline \_\_\_\_\_ Echelon \_\_\_\_\_ Obtenu à la date du .....

**NOTATION** (100 points) **Note pédagogique** ..... sur 60      **Note administrative** .....sur 40      **Total** \_\_\_\_\_

*Les notes prises en compte sont celles de l'année 2014/2015 arrêtées au 31/08/2015*

Les DATES à retenir : Commissions Paritaires Académiques CAPA Avancement d'échelon		
<b>Certifiés</b> : 30 Novembre 2015 à 14h30	<b>CPE</b> : 02 décembre 2015 à 14h30	<b>Agrégés</b> :
<b>EPS</b> : 30 Novembre 2015 à 16h30	<b>PLP</b> : 30 Novembre 2015 à 15h30	16- 18 février 2016
<b>COP</b> : 20 janvier 2016 à 14h30	<b>PEGC</b> : 23 mars 2016 à 16h00	(CAPN) (Information sur le barème nous contacter)

**POUR ÊTRE PROMOUVABLE**, il faut avoir atteint la durée requise dans un échelon au cours de l'année scolaire, au Grand Choix, au Choix et/ou à l'ancienneté.

**Tous les collègues** d'une académie promouvables à un même échelon sont classés en fonction de leur note globale (note administrative + note pédagogique). 30% des promouvables sont promus au Grand Choix et 50% au Choix. Ceux qui ne peuvent être promus au Choix passent automatiquement à l'Ancienneté.

**Pour savoir à quelle date vous** serez promuable, consultez votre dossier Iprof à la rubrique "Vos perspectives". Pour connaître les résultats de votre CAPA, contactez votre section départementale ou académique du SE-Unsa. Pour connaître le montant du traitement correspondant à votre nouvel échelon, consultez le site SE-UNSA national à la rubrique [carrière>rémunération](#).

J'accepte de recevoir la lettre en ligne du Se-Unsa et de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain. - 75007 PARIS.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_